



P260 - FICHE DE SÉCURITÉ
TRAITEMENT HUILE

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Code produit:	P260
Nom Commercial:	Nettoyant Moteurs et Poussoirs Hydraulique
Identification du produit	Substance pour la maintenance des moteurs
Fabricant	Proteactive Caraïbes
Adresse :	Carrefour Dugazon – 97139 LES ABYMES
Téléphone:	0590 218 888
Date de préparation / de révision	6 Mars 2007

2 – IDENTIFICATIONS DES DANGERS

Inflammable

Nocif par inhalation ou par ingestion

Irrite les yeux et la peau

Toxique pour les organismes aquatiques, risque de causer des effets négatifs à long terme dans l'environnement aquatique.

3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

► Composants Dangereux:

Nom des composants	CAS-Num	EINECS-No	Concentration %(w/w)	Classification
Benzene trimethyl isomers	25551-13-7	247-099-9	30 %	R10,R20, R36/37/38,R51/53, Xn,N
Benzene ethyl methyl isomers	25550-14-5	247-093-6	4.0%	
Benzene propyl isomers	-----	-----	5.0%	R10,R37,R51/53, R65, Xn,N
p-isopropyltoluene	99-87-6	202-796-7	0.3%	R10,R36/37/38
Xylenes	1330-20-7	215-535-7	0.7%	R10,R20/21,R38, Xn
Naphtha (petroleum), Hydrodesulfurized lourde	64742-48-9	265-150-3	35.0%	R65, Xn

(Voir texte intégrale des phrases R dans le chapitre 15.)

— 4 – PREMIERS SECOURS —

Symptômes :

Irritant pour les yeux et la peau

Symptômes possible:

Maux de tête, vertige et nausée.

A forte concentration peut causer des confusions, perte de connaissance et rarement des convulsions.

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les chaussures à moins coller à la peau.

Rincer abondamment avec de l'eau et du savon durant 10 minutes.

Voir un médecin

Contact avec les yeux :

Rincer les yeux ouverts à l'eau pendant 15 minutes.

Se référer à l'avis d'un médecin.

Ingestion :

Ne pas causer de vomissement.

Si la victime est consciente, donnez-lui 3 tasses d'eau.

Se référer à l'avis médical immédiatement.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation :

Évacuer la victime des sites d'exposition.

Gardez au repos.

Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène.

S'il ne respire pas, donnez de la respiration artificielle.

Demander immédiatement un avis médical.

— 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE —

Inflammabilité : inflammable

Moyens d'extinction convenable : mousse, produits chimiques secs, CO₂

Moyens d'extinction que l'on ne doit pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'important volume d'eau.

Mettre à terre les contenants froids exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée.

En cas de feu, utiliser une tunique complète Proteactive et un équipement respiratoire autonome.

— 6 – MESURES CONTRE LA DISPERSION ACCIDENTELLE —

Protection individuelle :

Porter des vêtements de protection complète.

Evacuer le personnel.

Liquide hautement inflammable :

Éliminer toutes sources d'inflammation.

Freiner les fuites si possibles sans risques.

Absorber les produits chimiques avec du sable, vermiculite, ou n'importe quel autre non combustible absorbent et mettre dans les contenants pour un ramassage ultérieur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts et les nappes phréatiques.

7 – PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Tenir éloiger des matériaux incompatibles (voir section 10).

Combustible liquide, tenir éloigné des flammes, des étincelles, électricité statique, friction ou toute autre source de chaleur qui peut provoquer de l'inflammation. Dans les zones de stockage et d'utilisation, il est recommandé que le système électrique soit ajusté pour travailler dans une atmosphère explosive.

► Conseil de sécurité :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation : ne pas fumer.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Ne pas respirer les gaz fumés, vapeurs, gouttelettes.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conserver uniquement dans l'original contenant dans un endroit froid, bien ventilé placé loin incompatibles.

► Incompatibles :

Oxydants agents et les acides.

Ne stockez pas dans des contenants en plastique.

Stocker sous 40°C (104°F)

Matériaux et des récipients adaptés : acier inoxydable, en acier de carbone.

8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET DE PROTECTION DES PERSONNELS

► Équipement de protection individuelle :

En règle générale, la protection du personnel est une fonction de l'exposition.

Il est recommandé d'utiliser des chaussures de travail, vêtements de travail ou blouse de laboratoire.

Le Travail devrait être fait dans un endroit bien ventilé.

En outre : lunettes de sécurité pour les produits chimiques, gants, masque et filtre.

Protection respiratoire : respirateur pour vapeurs.

Veillez à utiliser un appareil respiratoire approuvé/certifiés ou équivalent.

Porter un appareil respiratoire approprié lorsque ventilation est inadéquate.

En cas d'urgence : intégral vêtement de protection et une autonome appareil respiratoire doit être utilisé, conformément à la gravité.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme: liquide

Couleur: Claire jaunâtre

Odeur : hydrocarbures aromatiques

Point d'ébullition initial: 142 ° C (287 ° F)

Densité g/cm³ (15 ° C): 0,82

Solubilité (dans l'eau): Négligeable

Point d'éclair C: 40°C (105 ° F)

10 – STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Polymérisation dangereuse : Ne se produira.

Réactivité chimique : Stable sous conditions normal.

Matières et les conditions à éviter : tenir éloigner des agents oxydants, acides, chaleur, flamme et sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux: Le feu émet des oxydes d'azote, des oxydes de soufre, des fumées toxiques et irritantes.

11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

► Valeurs minimales :

1,2,4-Triazole-3-ylamine-Trimethylbenzene

LD50(oral rat) 5000 mg/kg LD50(Inhalation, rat) 18000 mg/m³/4 H

Admis-Trimethylbenzene

LD50(oral rat) 5000 mg/kg LD50(Inhalation, rat) 24000 mg/m³/4 H

Isopropyle benzène

LD50(oral rat) 1 400 mg/kg LD50(Inhalation, rat) 39000 mg/m³/4 H

n-Propylbenzene

LD50(oral rat) 6040 mg/kg LD50(Inhalation rat) ppm 65000 à 2 H

p-isopropyltoluene

LD50(oral rat) 4750 mg/kg

Xylène

LD50(oral rat) 4 300 mg/kg

LC50(inhalation, rat) 5000 ppm (4 H)

LD50(oral Mouse) 2119 mg/kg

► IDLH:

(Immediately Dangerous to Life and Health) : 900 ppm (xylène)

► Cancérogénicité :

Xylène

IARC-GROUPE 3: Inclassables comme étant cancérogènes pour l'homme.

EPE-GROUPE D: non classées.

ACGIH A4 : Non classé comme étant cancérogénicité pour l'homme.

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUE

Il s'agit d'une préparation et l'évaluation environnementale sur la base données sur les composants et pour les produits similaires.

Mobilité : Un solvant d'hydrocarbure de cette préparation est relativement volatile et sera Évaporer de l'eau et du sol au cours des quelques jours.

Dégradabilité : Le produit est censé être partiellement ou lentement biodégradables.

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, longs terme effets néfastes aux organismes aquatiques sont possibles si le maintien de l'exposition est en continue.

13 – INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Générateurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classée comme un déchet dangereux. Les lignes directrices US EPA pour la détermination de classification sont répertoriées dans 40 CFR parties 261.3.

En outre, les générateurs de déchets doivent consulter état et locales dangereux règlements pour assurer la classification complète et précise des déchets.

14 – INFORMATION DE TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ferroviaire/routier selon RID/ADR):



Classe ADR/RID :	3
Groupe d'emballage:	III
Nom du bon de livraison	1268 PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S ou PETROLE PRODUITS, N.O.S
Recommandation UN	UN 1268 classe: 3
Etiquette:	'LIQUIDES INFLAMMABLES'; (LIVRE ORANGE 13) HAZCHEM : 3Y

Transport Maritime (selon IMDG)

IMDG	
Numéro ONU:	UN 1268
Pollution marine	P
Numéro EMS:	3-07
Groupe d'emballage:	III
Nom technique approprié	PETROLEUM distillats, N.O.S

Transport Aérien (ICAO/IATA)

Classe	3
Groupe d'emballage:	III
Nom technique approprié	PETROLEUM distillats, N.O.S

15 – INFORMATIONS RELATIVE À LA RÉGLEMENTATION

► Indications de danger et Symbole(s) :

Phrases R :	
R10	Inflammable
R20	Nocif par Inhalation
R36/37/38	Irritant pour les yeux, système respiratoire et la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Phrases S :	
S23	Ne pas respirer les vapeurs
S24/25	Eviter des contact avec les yeux et la peau
S61	Eviter mise à l'environnement. Reportez-vous aux instructions spéciales/sécurité fiches.
S62	Si ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et montrer cet emballage ou l'étiquette.

16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de parution : 6 mars 2007

L'information dans le présent document est basé sur l'état actuel de nos connaissances. Elle est considérée comme correcte mais n'est pas nécessairement exhaustive et doit être utilisé uniquement comme un guide.

PROTEACTIVE Caraïbes ne peut être tenu pour responsable de tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec ce produit. Pour de plus ample informations, contactez PROTEACTIVE Caraïbes.